Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0746-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0746_ART_EV6_AUDELANGE
Portant réglementation de la circulation
Sur une Véloroute Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise STARTERTP domiciliée 71, Rue des Bois 68540 FELDKIRCH, représentée par M. JAEGGER Philippe, en date du 02 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur l' Eurovéloroute N° 6 pendant les travaux de pose d'un réseau de fibre optique – territoire de la Commune de AUDELANGE ;

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0746-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur l'Eurovéloroute n°6 (EV6) sera réglementée de la façon suivante :

Période	**Du lundi 19 juin 2023 à 8h00 au vendredi 07 juillet 2023 à 18h00**
Localisation	**Du PR 153+754 au PR 152+512**
Restrictions	**Circulation interdite à tous les véhicules.** **Les extrémités du chantier seront fermées avec des barrières de type Héras**
Dérogations	**Véhicules de l'entreprise ou habilités par l'entreprise**

ARTICLE 2 L'itinéraire de la déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :

- sortir de l'EV6 au PR 155+335 et prendre la RD 76 direction ECLANS-NENON
- puis la RD 224 direction ORCHAMPS jusqu'à l'EV6 (PR 147+436).

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise STARTERTP sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

La signalisation de la déviation sera mise en place et maintenue par l'Agence Routière Départementale de DOLE.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr, dont ampliation sera adressée à MM. les Maires de ROHEFORT, AUDELANGE et ORCHAMPS, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, M, le responsable local de VNF à Besançon.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24, rue de la Fenotte 39106 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0746-AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : ..... Prénom : .....
Dénomination : STARTERTP Représenté par : JAEGER PHILIPPE
Adresse Numéro : 71 Extension : ..... Nom de la voie : RUE DES BOIS
Code postal 68540 Localité : FELDKIRCH Pays : FRANCE
Téléphone 0637298114 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : p.jaeger @ startertp.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : ..... @ .....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération ☑ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ... ☐
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : PISTE CYCLABLE LE LONG DU CANAL RHIN RHONE
Code postal 39700 Localité : AUDELANGE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☑ Non ☐ Si oui indiquer la référence : EN COURS
Description des travaux : ouverture d'une tranchée pour pose d'un réseau fibre optique
Date prévue de début des travaux : 19/06/23 Durée des travaux (en jours calendaires) : 15

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 19/06/23
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☑
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue ☐☐
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ☐☐

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0746-AR

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☑	véhicules légers ☑	véhicules légers ☐
poids lourds ☑	poids lourds ☑	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

PISTE CYCLABLE FERME

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à : FELDKIRCH Le : 02/06/23

Nom : JAEGER Prénom : PHILIPPE Qualité : CONDUCTEUR DE TRAVAUX

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0746-AR

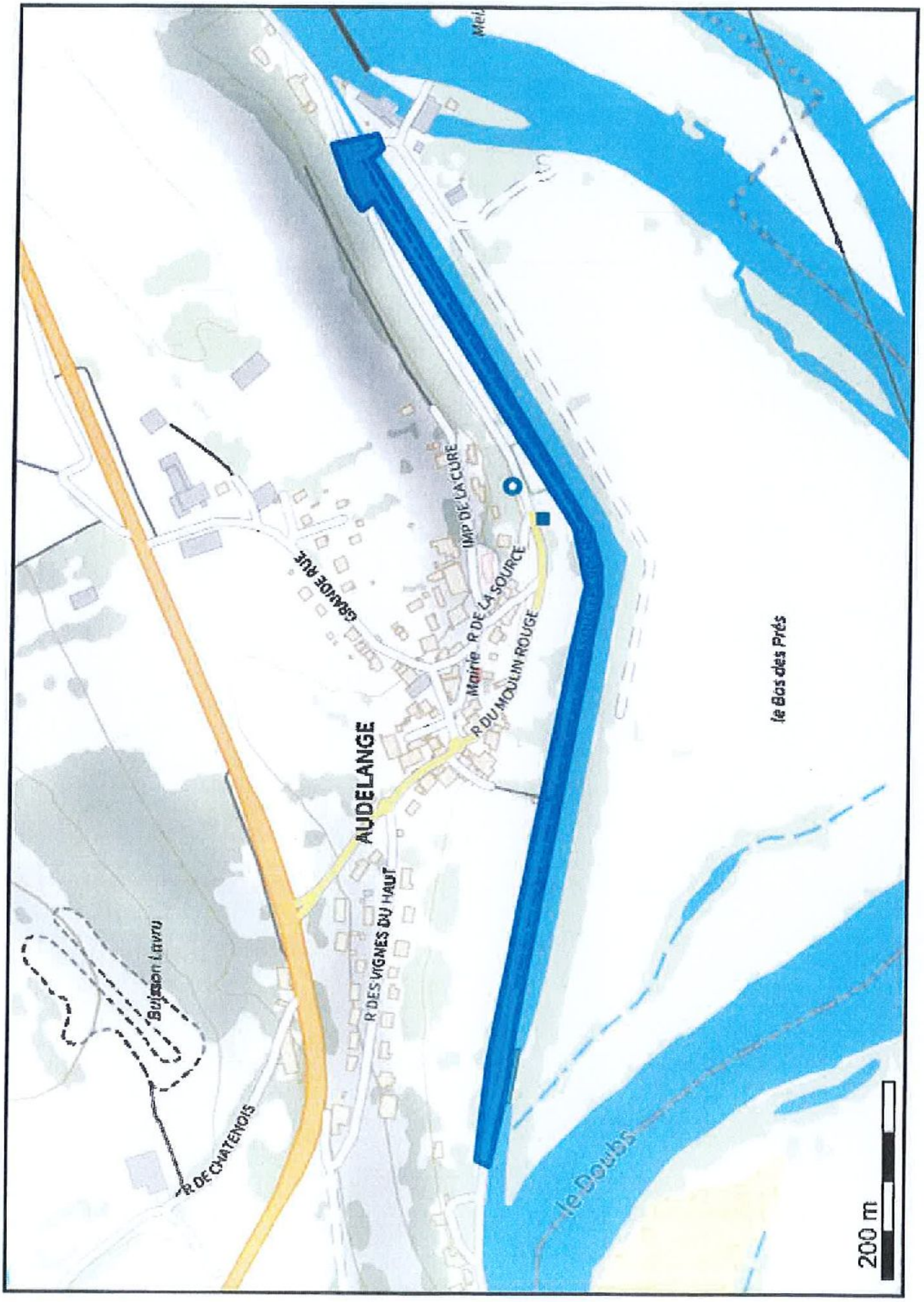

juin 6, 2023

1:51 807

0 0,425 0,85 1,7

0 0,5 1 2 km

Esri France 2022
Esri France - IGN

Autoroutes

Routes Nationales

Tronçons

Départementales

Routes gauches

Voies utilisées en VH

Véloroutes et voies vertes

Contour du département

Zone de travaux.

Déviation

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0746-AR

© GJURAprégad